

# **Des avancées en perspective ! La DGER accepte enfin l'ouverture du chantier ATLS : Rendez-vous est pris**

Depuis des années, nos demandes concernant les ATLS de l'enseignement technique sont restées lettre morte auprès de la DGER, malgré nos sollicitations régulières et la programmation maintes fois reportée d'un groupe de travail. De plus,                   laissait penser qu'il n'y avait pas de réelle méthode pour aborder nos sujets et préoccupations. Cependant, le premier groupe de travail a marqué un tournant après cinq longues années d'immobilisme.

L'Élan commun, représenté par une importante délégation représentante de tous les métiers, et les autres organisations présentes ont entamé les discussions. Grâce à des échanges qui sont devenus constructifs en cours de séance, nous avons réussi à faire émerger la nécessité d'établir une méthode de travail et de convenir d'un calendrier sur toutes les problématiques qui ne peuvent plus être ignorées.

Il est désormais acté que le chantier ATLS est ouvert, et que la DGER représentée par la Sous-direction des établissements, des dotations et des compétences (EDC), a pris conscience qu'il ne pouvait plus être évité. Cette ouverture marque une étape importante pour la prise en compte de nos demandes, mais aussi dans la reconnaissance des agent·es que nous représentons et des enjeux pour nos établissements.

Le prochain groupe de travail est prévu en décembre, il est convenu que nous y aborderons la méthode de travail sur l'ensemble des  
et identifiés en séance :

- Les dotations (en incluant le sujet des remplacements et de la compensation du temps partiel...)
- Les missions,
- L'organisation du travail,
- Les carrières (évolution de B en A des TFR en particulier)
- Les concours,
- La formation.

Nous attendons désormais avec impatience cette prochaine réunion et nous veillerons à ce que ces travaux se poursuivent de façon constructive et en respectant les attentes des personnels.

**Nous ne manquerons pas de vous tenir informés des suites de ces discussions.**